

CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC
« POUR UNE NOUVELLE SALLE COMMUNALE »

Vu la délibération 2046 du 31 mai 2013 relative à l'étude de la "mise en valeur du secteur Salle communale"

Vu la proximité du plan de site "Vieux-Village d'Onex" adopté par la résolution 227 à l'attention du Conseil d'Etat

Vu les rapports de commission BAT-1582 et 1582bis de mars et mai 2021 relatifs au projet de délibération 2322

Vu les rapports de commission EVCS-1626 du 21 février 2022 faisant état de la situation de la culture à Onex et EVCS-1642 du 24 août 2022 relatif aux besoins culturels régionaux

Vu les rapports de commissions EVCS-1646 et FIN 1670 lors des travaux du budget 2023 et des comptes 2022

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

Par 24 oui

1. La création d'une commission ad hoc "Pour une nouvelle salle communale" afin de doter le Conseil municipal d'une représentation spécifique à ce projet ;
2. D'inviter les membres de la commission ad hoc à établir des liens au sein de leur groupe, afin de pouvoir suivre l'évolution en parallèle du secteur Onex-Centre relevant de la Commission urbanisme et les enjeux du plan de site du "Vieux-Village d'Onex".
3. De prévoir d'office la présence d'une ou d'un procès-verbaliste lors de chaque séance de cette commission ad hoc, et que le procès-verbal soit mis à la disposition de tout le Conseil municipal, et ce dans les meilleurs délais dès la fin de chaque séance de la commission ad hoc.